

50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014.

Le Président Rossinot veut tout maîtriser et, pour ce faire, il a une capacité à empêcher les initiatives, ou à geler les projets de développement, il distribue les avantages à ses amis pour tenter de conserver une majorité, il organise un traitement inégalitaire des communes et des quartiers sur l'agglomération nancéienne. Tout cela va à l'encontre de l'intérêt public et de la cohésion sociale. Les Grands Nancéiens souffrent. Nous développerons d'ici à 2014, « 50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014 », par la présentation de 50 dossiers, des petits dossiers, qui paraissent insignifiants, tant ils passent inaperçus, ou encore de gros dossiers... qui paraissent insignifiants tant ils passent inaperçus !

Dossier n° 27 – 17 janvier 2014

Depuis de nombreuses années, la ville de Tomblaine reçoit des propositions d'entreprises qui souhaitent s'installer à proximité de la zone aéroportuaire et en particulier sur la plaine Flageul. Ces terrains, anciennes propriétés de l'Etat, appartiennent à la Communauté Urbaine du Grand Nancy depuis le 1^{er} janvier 2007. Chaque fois que le Maire de Tomblaine a proposé au Président de la Communauté Urbaine l'installation d'une entreprise, il s'est heurté à un mur. Le Président de la Communauté Urbaine ne dit jamais non mais, soit il renvoie à des études, soit il ne répond pas, ce qui finit par dissuader toutes les entreprises. C'est sur ce secteur que le Maire de Tomblaine a proposé à plusieurs reprises l'installation de surfaces commerciales qui auraient pu mettre à disposition leurs parkings pour les besoins du stade Marcel Picot et de l'AS Nancy Lorraine mais toujours pareil, aucune réponse favorable. Il y a la volonté d'empêcher le développement sur Tomblaine et surtout d'empêcher de nouvelles recettes sur la ville de Tomblaine.

Au printemps 2013, à la grande surprise du Maire de Tomblaine, les services de la Communauté Urbaine prenaient contact avec lui pour lui demander son avis sur l'éventuelle implantation d'une nouvelle entreprise, à l'angle de la rue Eugène Potier et de l'avenue Nelson Mandela sur un terrain, propriété de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Lors d'un premier rendez-vous, le Maire de Tomblaine était agréablement surpris et s'est dit « il y a une évolution dans les méthodes du Président de la CUGN. Voilà qu'il me demande mon avis, voilà qu'il favorise l'implantation d'entreprises sur ma commune, c'est vraiment une bonne chose ». Le 21 juin, en présence du Vice-Président au Patrimoine Monsieur DESSEIN, des services de la Communauté Urbaine et de l'ADUAN, le Maire de Tomblaine a rencontré cette entreprise. Cette implantation était vraiment très importante puisque plusieurs dizaines d'emplois arrivaient sur Tomblaine. C'est alors qu'Hervé Féron comprenait les raisons de ce brusque changement d'attitude du Président de la CUGN. L'entreprise en question, actuellement implantée à Saint-Max, est très à l'étroit et cause donc des nuisances pour le voisinage. Cela arrangeait le Maire de Saint-Max qu'elle puisse déménager, d'autant plus

qu'à Saint-Max, il n'y a plus de place ni pour construire, ni pour recevoir d'autres entreprises. Conscient de cette nouvelle filouterie, le Maire de Tomblaine a continué à se dire content d'accueillir cette nouvelle entreprise. Il a été convenu qu'un permis de construire pouvait être déposé en septembre 2013 pour un démarrage des travaux au printemps 2014. Pour cela, il fallait que la Communauté Urbaine transmette une proposition chiffrée à l'entreprise pour la vente du terrain après estimation des Domaines. Nous sommes début 2014, la Communauté Urbaine n'a pas donné suite et le permis de construire qui aurait pu être déposé en septembre 2013 n'a toujours pas été déposé.

Par ailleurs, toujours sur le même secteur mais dans le cadre des terrains que gère aujourd'hui la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a une délégation de service public de la CUGN, le Maire de Tomblaine entendait parler depuis au moins 2 ans du souhait d'une implantation d'un karting couvert. Certains Vice-Présidents de la Communauté Urbaine laissant courir le bruit que le Maire de Tomblaine était en désaccord avec cette idée, assez régulièrement, il revenait à ses oreilles que l'investisseur se désespérait de l'opposition du Maire. Le Maire de Tomblaine a fait savoir au Président de la CCI qu'il suffisait tout simplement que cet investisseur vienne le voir et lui présente son projet. Cela s'est fait il y a un an, le projet a été validé. Il s'agissait d'un dépôt de permis de construire en septembre 2013 et aujourd'hui il n'y a toujours rien.

Il est urgent de changer de majorité à la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour que, sur l'ensemble des communes, il puisse y avoir en termes de développement possible égalité de traitement.